



**RAPPORT  
ANNUEL  
2017-2018**

Conseil du  
patrimoine  
religieux  
du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

Mission .....	3
Conseil d'administration .....	4
Équipe .....	4
Comités.....	5
Activités .....	9
Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux.....	14
États financiers audités .....	19

# MISSION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

Depuis 1995, le ministère de la Culture et des Communications a délégué au Conseil du patrimoine religieux du Québec la gestion du programme de restauration du patrimoine culturel à caractère religieux portant sur les biens immobiliers, les œuvres d'art et les orgues à tuyaux. Par le truchement des multiples engagements du Conseil, les différentes traditions religieuses travaillent de concert et en collaboration étroite avec les propriétaires, les collectivités locales et l'État québécois. Le Conseil se compose de 12 tables de concertation régionales, réunissant différents experts, professionnels et représentants laïques ou cléricaux. Le rôle des tables consiste notamment à analyser les demandes d'aide financière qui sont soumises dans leur région et à proposer un ordre de priorité pour les demandes.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a également créé des comités spécialisés. Le comité des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales réputées et il est chargé de sélectionner les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers. Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec et il recommande les projets de restauration d'orgues. Le comité des archives a pour but d'encourager et de soutenir les représentants des communautés et des traditions religieuses afin d'assurer la pérennité de leurs archives et d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Rappelons que dès 2007, dans la foulée de la vaste réflexion de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale sur le patrimoine religieux, le

Conseil du patrimoine religieux du Québec propose de se donner de nouvelles missions, notamment en matière de services-conseils et d'accompagnement. Le principe de partenariat, présent dès les origines, se trouve ainsi mieux défini et la nouvelle appellation de « conseil » traduit l'élargissement du mandat et de nouvelles orientations stratégiques pour l'organisme. Ainsi, de nombreuses initiatives en matière d'acquisition de connaissances, de concertation et de diffusion sont entreprises.

De plus, le Conseil du patrimoine religieux du Québec fait de la question de la désaffectation des lieux de culte patrimoniaux un axe stratégique d'intervention. La conversion des édifices excédentaires s'impose désormais comme la voie d'avenir et une condition de conservation viable. Colloques, publications, formations, études de cas se sont multipliés au Conseil, qui est devenu l'interlocuteur privilégié sur cette question auprès des autorités locales, régionales et nationales. De plus, le Conseil a mis sur pied une enquête permanente sur les églises en mutation, concernant les bâtiments fermés, vendus ou transformés, lui permettant de bénéficier d'un regard unique sur cette question au Québec.

En 2016, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a adopté un nouveau plan stratégique afin de mieux répondre à la mission élargie qu'il s'est donnée. Ce plan entend mettre en marche différentes initiatives afin notamment de renforcer les alliances et les partenariats, de mieux soutenir la prise en charge du patrimoine religieux par les communautés et d'encourager des pratiques de maintien préventif des édifices.



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de 18 administrateurs, dont 1 est désigné par chaque table de concertation régionale (pour un total de 12) et 6 sont choisis parmi les membres actifs. Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises dans le courant de l'année 2017-2018 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

## **Présidente**

Josée Grandmont  
Directrice – Musée des Ursulines de Trois-Rivières

## **Vice-présidente**

Caroline Tanguay  
Adjointe aux vicaires généraux – Archidiocèse de Montréal

## **Vice-président**

James Sweeny  
Archiviste – Université Bishop's

## **Trésorier**

Yves Grondin  
Conseiller municipal – Ville de Drummondville

## **Secrétaire**

Marie-Sol Gaudreau  
Directrice générale – Diocèse anglican de Québec

## **Marie-Julie Asselin**

Agente de développement culturel – MRC de D'Autray

## **Christiane Barbe**

Directrice générale – Fédération des commissions scolaires du Québec

## **Richard Bégin**

Président – Fédération des sociétés d'histoire du Québec

## **Denis Charpentier**

Économiste diocésain – Diocèse de Saint-Hyacinthe

## **Jean-Marie Fallu**

Président – Patrimoine 1534

## **Stéphan Martel**

Directeur général par intérim – Musée Marguerite-Bourgeoys

## **Mélanie Milot**

Coordonnatrice à la culture et aux communications – MRC de Rivière-du-Loup

## **Normand Paquette**

Économiste diocésain – Archidiocèse de Sherbrooke

## **Pierre B. Paquin**

Avocat – Bélanger Sauvé

## **Ghyslain Raza**

Conservateur – Musée militaire de Trois-Rivières

## **Denis Robitaille**

Directeur général – Fiducie du patrimoine culturel des Augustines

## **Gérald Savard**

Préfet – MRC du Fjord-du-Saguenay

## **Martin Yelle**

Coordonnateur – Centre Emmaüs des Bois-Francs

## ÉQUIPE

L'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus par la mesure d'aide financière. De plus, elle a participé à l'organisation de plusieurs activités de concertation à l'échelle locale, régionale et provinciale, ainsi qu'à la réalisation d'une veille d'information sur les changements d'usage des lieux de culte.

### **Jocelyn Groulx**

Directeur

### **Hélène Petit**

Adjointe à la direction

### **Johanne Picard**

Chargée de projet

### **Andréanne Jalbert-Laramée**

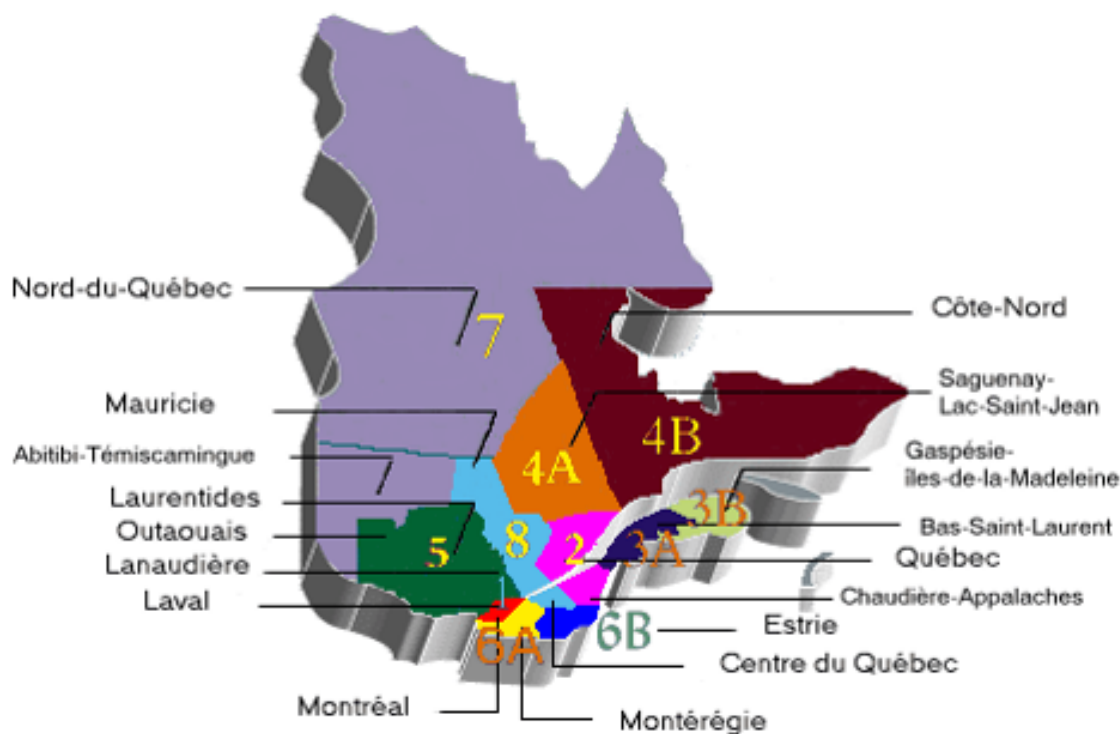
Conseillère en patrimoine culturel

### **Isabelle Lortie**

Agente de recherche

### **Sophie Lamarche**

Stagiaire



# COMITÉS

## TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et participent au suivi des projets.

### TABLE DE MONTRÉAL (RÉGION 1)

Caroline Tanguay	Présidente
Robert Allard	
Susan Bronson	
Benoît Cardin	
Caroline Clermont	
Jean-Pierre Couturier	
Anne-Marie Dufour	
Clarence Epstein	
Maryse Filion	
David Hanna	
Josée Lemoine	
Isaïe Tonyé	

### TABLE DE QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES (RÉGIONS 2A-2B)

Marie-Sol Gaudreau	Présidente
Pierre-André Corriveau	
Rémy Gagnon	
Claude Lepage	
Grant D. McConnell	
Denis Robitaille	
Isabelle Roy	
Odile Roy	
Raphaël St-Gelais	
James Sweeny	
Yvan Thériault	
Éliane Trottier	

**TABLE DU BAS-SAINT-LAURENT  
(RÉGION 3A)**

Mélanie Milot  
Amélie Brière  
Nadia Filion  
Michel Lavoie  
Paul-Louis Martin  
Euchariste Morin  
Stéphane Pineault  
James Sweeny  
Yvan Thériault

Présidente

**TABLE DE LA  
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE  
(RÉGION 3B)**

Médor Doiron  
Rosaire Arseneau  
Léon Boulet  
Brian Carey  
Georges-Henri Coulombe  
Jean-Marie Fallu  
Gisèle Huard  
Jacqueline Ritchie  
James Sweeny

Président

**TABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN  
(RÉGION 4A)**

Richard Perron  
Jean-Eudes Fortin  
Gaston Gagnon  
Hélène Girard  
Lucie Royer  
David Stephens

Président

**TABLE DE LA CÔTE-NORD  
(RÉGION 4B)**

Christian Émond  
Stephen Kohner  
Antonio Laflamme  
Véronique Poulin

Président

**TABLE DE LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE  
(RÉGION 5A)**

Marie-Julie Asselin  
Janick Bouchard-Tremblay  
Christiane Brault  
Gaétan Chartrand  
Carole Garceau  
Geneviève Grenier  
Isabelle Huppé  
Josée Lemoine  
Ana Manescu  
Linda Renaud  
Caroline Tanguay

Présidente

**TABLE DE L'OUTAOUAIS  
(RÉGION 5B)**

Marie Roy  
Richard Bégin  
Chantal Belleau  
Marie-France Bertrand  
Sonia Bisson  
Laurette Glasgow  
Catalina Gonzalez  
Réal Ouellette  
Michel Prévost  
René Villeneuve

Présidente

**TABLE DE LA MONTÉRÉGIE  
(RÉGION 6A)**

Denis Charpentier  
Caroline Cloutier  
Paul De Leeuw  
Douglas Hall  
Gilles Lavigne  
Josée Lemoine  
Hélène Léveillée  
Robert Mayrand  
Sophie Morin  
Yvan Quenneville  
Annie Tétreault  
Isaïe Tonyé

Président

## **TABLE DE L'ESTRIE (RÉGION 6B)**

Sylvie Masse	Présidente
Maurice Bernier	
Jean-Pierre Bertrand	
Robert Boulanger	
Linda Buchanan	
Richard Evans	
Luc Lamoureux	
Wilfrid Morin	
Monique Nadeau-Saumier	
Nathalie Ouellet	
Normand Paquette	
James Sweeny	
Éric Vaillancourt	

## **TABLE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (RÉGION 7)**

Clément Bernier	Président
Christian Bédard	
Denis Carrier	
Huguette Dallaire	
Richard Hénault	
Claude Richard	
Serge Roy	

## **TABLE DE LA MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC (RÉGION 8)**

Ghyslaine Raza	Président
Marjolaine Arbour	
Pierre Bacon	
Clément Bernier	
Georges Blais	
Yannick Gendron	
Yves Grondin	
Marie-Andrée Lebel	
Élyse Levasseur	
Mélanie Pinard	
Guy Richard	
Diane Robert	
James Sweeny	

## **COMITÉ DES ORGUES (VOLET 2)**

Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec. Il est chargé d'analyser les dossiers et de recommander les projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial et de déterminer les travaux admissibles. Ils doivent de plus s'assurer que la restauration sera faite selon les règles de l'art et qu'elle respectera le caractère patrimonial de l'instrument.

Paul Grimard  
Dominique Lupien  
Jonathan Oldengarn  
Benjamin Waterhouse  
Martin Yelle  
Leslie Young

## **COMITÉ DES BIENS MOBILIERS ET DES ŒUVRES D'ART (VOLET 2)**

Le comité des biens mobiliers et des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales et de professeurs d'histoire de l'art réputés. Il est chargé d'analyser et de recommander les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Mario Béland  
Claude Corriveau  
Karine Garcia  
Vincent Giguère  
Laurier Lacroix  
Ginette Laroche  
Jean-François Royal  
Chantal Turbide

## **COMITÉ DES ARCHIVES**

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Marc Lacasse

	Président
--	-----------

Hélène Cadieux  
Daniel Ducharme  
Hélène Élément  
Mylène Laurendeau  
Christine Marchand  
Stéphan Martel  
James Sweeny







# ACTIVITÉS



## FORUM SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX 2017

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec dresse un bilan positif du dernier Forum sur le patrimoine religieux, qui se tenait les 2 et 3 novembre derniers à l'Espace Fullum, au Balcon, et dans plusieurs lieux patrimoniaux montréalais où des visites avaient été organisées. L'événement a réuni près de 175 personnes et plusieurs y assistaient pour la première fois. L'événement, animé par l'auteure et chroniqueuse Josée Boileau, s'est articulé autour de deux thèmes principaux : le patrimoine religieux moderne et le tourisme religieux.

Lors de la conférence d'ouverture, Jean-Martin Aussant, directeur général du Chantier de l'économie sociale, a valorisé le modèle émergent de développement qu'est l'entrepreneuriat collectif et la position de figure de proue qu'occupe le Québec en la matière. Expliquant que l'économie sociale implique la présence d'activités commerciales, la notion de redistribution collective des profits, le rôle de répondre aux besoins d'une collectivité et le souci du développement durable, il a insisté sur le fait que ce modèle, au-delà des services communautaires et à la personne, peut s'appliquer au domaine de l'immobilier. De plus, comme les lieux du patrimoine religieux résultent de projets



Jean-Martin Aussant



Josée Grandmont

collectifs, il a ajouté qu'ils ont ce lien naturel avec l'économie sociale qui devrait orienter, selon lui, de nouvelles vocations visant à contribuer à la vitalité des milieux de vie, qu'il s'agisse aussi bien de projets artistiques que manufacturiers.

La 21<sup>e</sup> assemblée générale du Conseil du patrimoine religieux du Québec s'est tenue lors du Forum. Les membres du conseil d'administration ont procédé à l'élection du comité exécutif, composé de Josée Grandmont (présidente), Caroline Tanguay (vice-présidente), James Sweeny (vice-président), Yves Grondin (trésorier) et Marie-Sol Gaudreau (secrétaire).



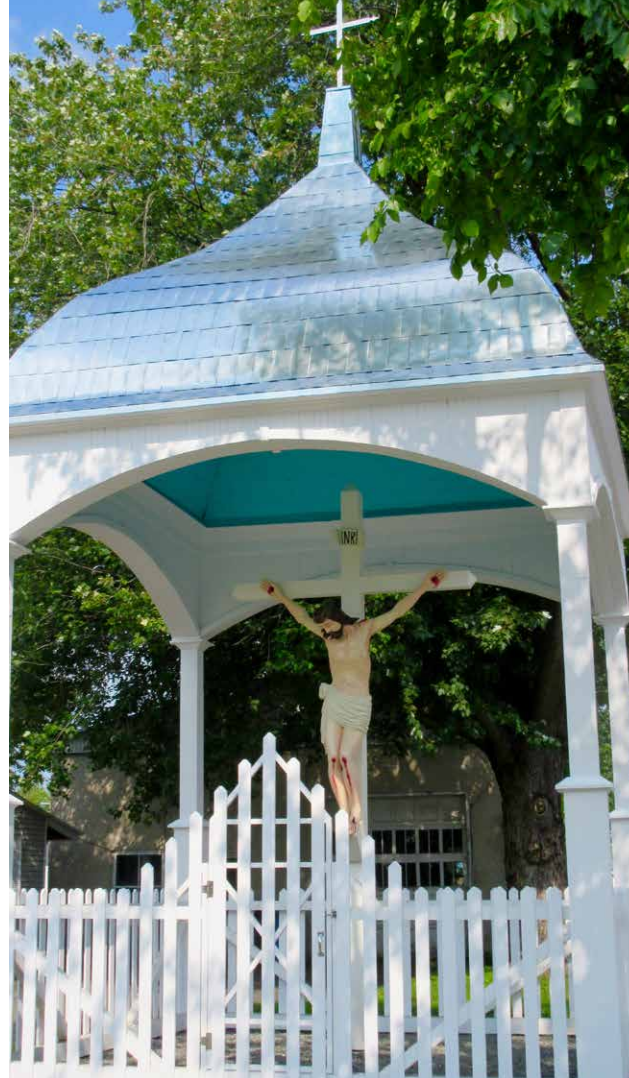
### PRIX D'EXCELLENCE 2017

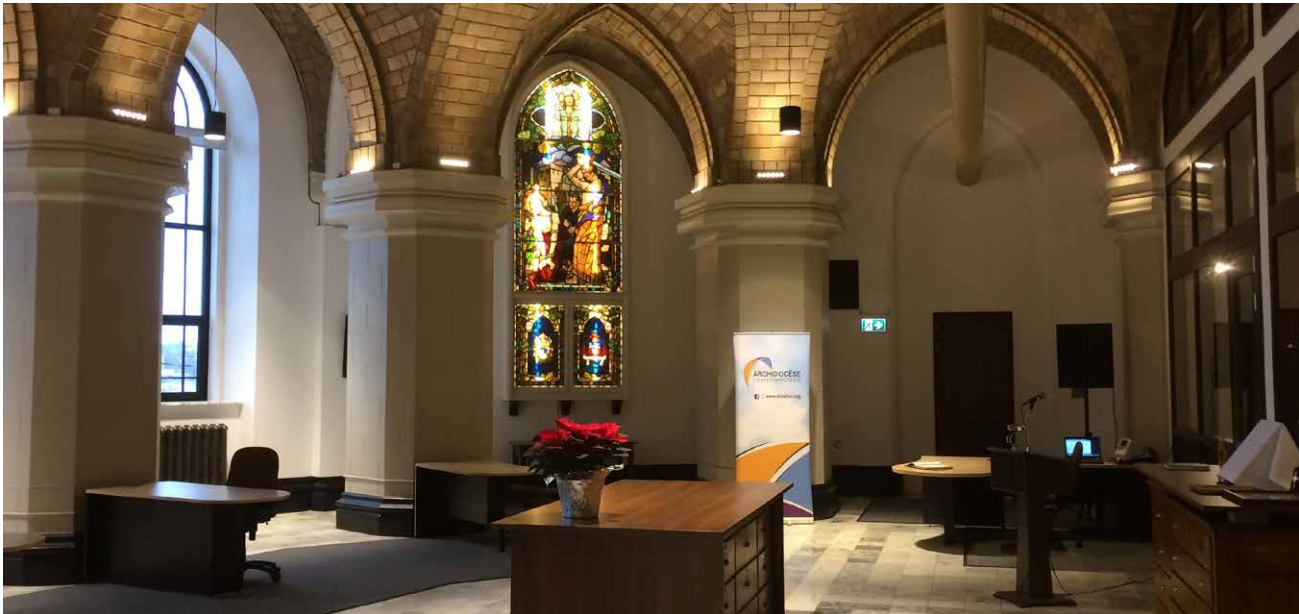
La cinquième cérémonie de remise des Prix d'excellence a eu lieu le vendredi 3 novembre 2017, dans le cadre du Forum sur le patrimoine religieux, à la salle Le Balcon de l'église unie Saint James à Montréal. Des 15 dossiers de candidature, trois lauréats se sont vu remettre un Prix d'excellence pour leur projet d'exception et une mention spéciale a été décernée par les membres du jury. Des capsules vidéo sur les projets primés ont été réalisées afin de contribuer à leur promotion.

Le jury était composé de Claudine Déom, Martin Dubois et Benoît Lamarre. Le Conseil du patrimoine religieux du Québec tient par ailleurs à remercier les partenaires des Prix d'excellence, soit le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale et Deloitte.

Le prix Restauration a été décerné à la Municipalité de Yamaska pour le projet de restauration du calvaire Albert-Mondou. Le jury souhaite souligner l'initiative et la démarche entreprises par la Municipalité dans sa volonté de réaliser une restauration exemplaire selon les meilleures pratiques en conservation du patrimoine. La mobilisation de l'équipe responsable du projet de restauration a permis, à travers ses recherches et analyses, de retrouver l'aspect d'origine du Corpus Christi, dont les qualités esthétiques se trouvent dorénavant magnifiées.

Dans la catégorie Mise en valeur, le Prix d'excellence a été remis à l'organisme Espaces d'initiative pour le projet de place publique éphémère « Espace Parvis ». Le parvis de l'église Saint-Charles de Limoilou, composante importante du patrimoine populaire québécois, s'est transformé et dynamisé avec la place éphémère « Espace Parvis ». La mise en valeur originale de ce patrimoine religieux, ancrée dans l'urbanité du quartier, a connu un rayonnement considérable grâce à une mobilisation importante



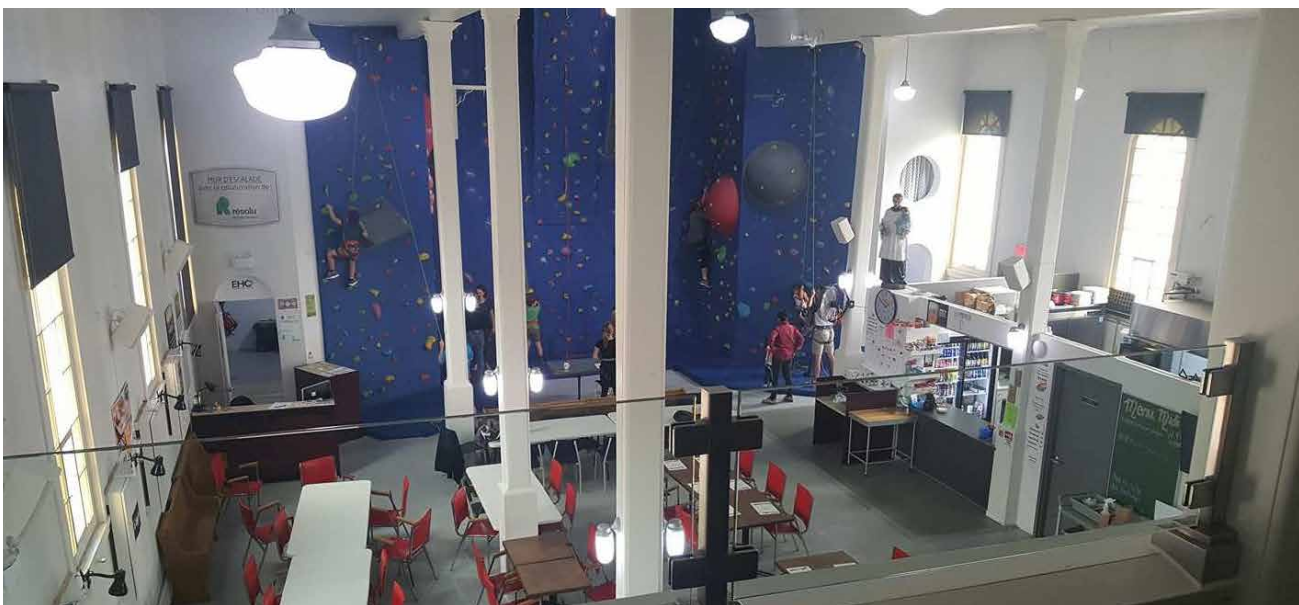


des différents acteurs du milieu et à une visibilité accrue dans les médias sociaux. À travers cet usage transitoire, le jury célèbre une nouvelle image du patrimoine qui se veut inclusive et rassembleuse.

Le prix Réutilisation a été décerné au Regroupement des archives du Séminaire de Sherbrooke et de l'Archidiocèse de Sherbrooke pour l'aménagement du nouveau centre d'archives Mgr-Antoine-Racine. Le jury reconnaît les efforts investis pour la conservation des collections grâce à l'association des communautés religieuses et de l'archidiocèse de Sherbrooke. La mise en valeur impressionnante des lieux a aussi été remarquée par le jury, notamment par le soin apporté dans l'aménagement des espaces de l'ancienne chapelle, située au sous-sol de la cathédrale Saint-Michel, ainsi que par la récupération des vitraux afin de les réintégrer dans le centre d'archives. Enfin, alors que l'environnement contrôlé nécessitait un aménagement cloisonné des

archives, l'usage du verre offre une perméabilité visuelle permettant de conserver l'esprit des lieux.

Le jury a remis une mention spéciale à la Municipalité de Saint-Stanislas pour la transformation de l'ancienne église Saint-Stanislas en centre multifonctionnel Au Clocher. Le jury, conscient des nombreux défis auxquels les petites communautés sont confrontées, tient à souligner les efforts réalisés par la Municipalité de Saint-Stanislas pour la réalisation d'un projet qui a su répondre aux besoins de ses résidents. Les interventions légères ont permis de maximiser la réutilisation du lieu alors que le choix des usages s'est effectué à partir d'un processus de consultation publique. En raison de l'initiative, de la mobilisation et de la créativité présente dans le projet, le jury a décidé de remettre une mention spéciale à tous les acteurs qui ont ravivé l'esprit de communauté à l'intérieur du centre multifonctionnel Au Clocher.





## COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC : LE DEVENIR DES ÉGLISES – LES COLLECTIVITÉS FACE AUX DÉFIS DE MUTATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec et la MRC de Bellechasse participent à une coopération avec la France, plus précisément avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle (CAUE 54), une association départementale qui conseille, informe et sensibilise les particuliers et les collectivités de ce département situé au centre de la région de la Lorraine. Le programme de cette coopération est soutenu par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.



Du 7 au 10 novembre 2017, une délégation québécoise de cinq membres s'est rendue dans le département de Meurthe-et-Moselle pour la première partie de la coopération. Ce séjour a permis d'établir un cadre privilégié d'échanges sur les contextes québécois et français, sur des expériences et des approches liées à la prise en charge des églises en mutation. Plusieurs visites de lieux de culte actifs ou fermés, dont la majorité était en difficulté sur le plan de l'entretien, ont été effectuées et une consultation citoyenne sur une éventuelle mixité d'usage, voire la démolition, de deux lieux de culte a été réalisée à Arnaville.

*De gauche à droite : Chloée Pata, conservatrice départementale du patrimoine, Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Mathieu Klein, président, Département de Meurthe-et-Moselle, Benjamin Pedeli, architecte, Mireille-Bénédicte Bouvet, conservateur en chef du patrimoine – responsable de l'IGPC-Lorraine, Jocelyn Groulx, directeur du CPRQ, Pierre Baumann, conseiller départemental, président du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Meurthe-et-Moselle, Andréanne Jalbert-Laramée, conseillère en patrimoine culturel au CPRQ, Claude Lepage, agent de développement culturel, MRC de Bellechasse, Maxime Locks, chargé de mission énergie et qualité de la construction chez CAUE 54, Caroline Tanguay, vice-présidente au CPRQ, Johanne Picard, chargée de projet au CPRQ, Philippe Arnould, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de communes de Seille et Grand Couronné, Francine Aubry-Bégin, directrice du CAUE 54, Virginie Watier, architecte programmatrice conseiller chez CAUE de Meurthe-et-Moselle, Antony Caps, Vice-président, Département de Meurthe-et-Moselle.*

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS DE RÉUTILISATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a mandaté la firme MCE Conseils pour l'accompagner dans une réflexion sur la constitution de nouveaux services d'accompagnement pour la prise en charge des projets de réutilisation du patrimoine religieux au Québec. Ce mandat qui a reçu l'appui financier de la Caisse d'économie solidaire Desjardins est un travail de co-construction avec un comité de réflexion qui contribue à faciliter la définition du service envisagé et la forme de l'organisation qui le prendra en charge. Le comité de réflexion, animé par MCE Conseils, était composé des personnes suivantes : Pierre Paquin (Bélanger Sauvé), Yves Grondin (Ville de Drummondville), Benoit Lamarre (Ville de Laval), Marie-Julie Asselin (MRC de D'Autray), Valérie Beaulieu (Culture Montréal), Ron Rayside (Rayside Labossière), Dianne Maltais (Caisse d'économie solidaire Desjardins).

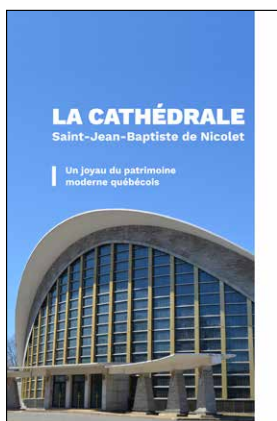
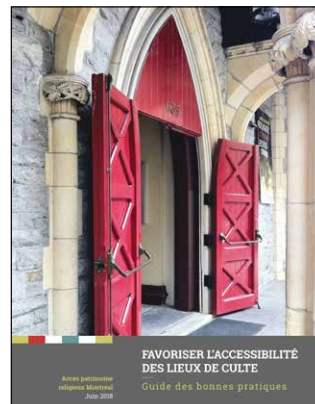


### **GUIDE D'ACCÈS AUX ARCHIVES DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES**

Ce guide, réalisé par le comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec grâce au soutien financier de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, aborde les grands enjeux entourant les droits et les devoirs des archivistes, des instituts et des chercheurs envers le patrimoine archivistique des communautés religieuses, dépositaires de patrimoines uniques et tangibles. Il vise à outiller des pairs déjà formés aux multiples tâches inhérentes à la gestion des archives actives, intermédiaires et définitives et à sensibiliser les chercheurs au contexte dans lequel les archivistes doivent travailler.

### **GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX DE CULTE**

Ce guide vise à favoriser l'accessibilité des lieux de culte en outillant les acteurs responsables de leur vitalité culturelle. Il poursuit l'objectif de sensibiliser la population à la richesse du patrimoine religieux en favorisant son appropriation et il mise sur une ouverture en toute simplicité pour encourager de nouvelles implications, notamment communautaires, dans un contexte où le patrimoine religieux gagne en intérêt sur les plans touristique et culturel. La publication de ce guide est une initiative de la Table de concertation de Montréal du Conseil du patrimoine religieux du Québec, dans la continuité de la parution du guide de voyage *Ulysse Montréal, un patrimoine religieux à découvrir*.



### **CATHÉDRALE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE NICOLET**

Loin de passer inaperçue dans le paysage bâti de Nicolet, la cathédrale Saint-Jean-Baptiste est principalement reconnue pour son architecture singulière issue du courant moderne. Elle est considérée comme la première cathédrale du Québec à exhiber une esthétique aussi audacieuse, qui se démarque principalement par les lignes dynamiques de la toiture. Ce joyau du patrimoine moderne québécois fait ici l'objet d'une activité synthèse du DESS en architecture moderne et patrimoine de l'Université du Québec à Montréal réalisée par Sophie Lamarche, consultante en patrimoine, dans le cadre d'un stage au Conseil du patrimoine religieux du Québec.

### **COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX MODERNE DU QUÉBEC**

En novembre 2016, le ministère de la Culture et des Communications a annoncé la création d'un comité de travail sur la mise en valeur du patrimoine religieux moderne du Québec. Ce comité sur le patrimoine religieux moderne a comme principal mandat d'analyser le corpus des lieux de culte modernes du Québec et de recommander à la ministre l'attribution de statuts en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour ceux qui présentent un intérêt patrimonial à l'échelle du Québec.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a été invité à participer à ce comité de travail regroupant des spécialistes et des organismes préoccupés par la sauvegarde du patrimoine religieux moderne. La diversité de la provenance des membres (université, organismes, firme d'architectes, professionnels du gouvernement du Québec) a permis d'aborder le patrimoine avec des expertises variées et complémentaires. Le rapport du comité de travail a été remis à la ministre en mars 2018.





Église La Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie

© Affleck de la Riva

## PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX

Le 25 juin 2017, le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Luc Fortin, a annoncé un investissement de 12 M\$ en 2017-2018 pour la restauration de nombreuses églises et d'œuvres d'art à caractère religieux sur l'ensemble du territoire du Québec. Il s'agit d'une enveloppe budgétaire bonifiée de 20 % par rapport aux quatre années précédentes. Cette somme servira à la restauration de 64 bâtiments, de 2 orgues et de 5 œuvres d'art religieuses. Il faut souligner la mobilisation des intervenants du milieu qui, par leur motivation et leur créativité, assurent aussi la sauvegarde d'une partie importante de l'histoire du Québec. Quatre projets portant sur le patrimoine religieux moderne, à savoir les immeubles construits entre 1945 et 1975, et ayant une valeur patrimoniale déclarée incontournable seront par ailleurs soutenus.

Un comité de coordination, composé de trois représentants du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de trois représentants du ministère de la

Culture et des Communications, assure la mise en œuvre et le suivi de cette entente.

Toutes les demandes d'aide financière sont traitées en conformité avec le processus de gestion établi par le comité de coordination. Elles doivent être soumises à l'aide d'un formulaire prévu et fourni à cet effet et être accompagnées d'un carnet de santé de l'immeuble. La sélection des nouveaux projets est faite en fonction des critères de priorité suivants :

- intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) selon l'évaluation réalisée dans chacune des régions;
- soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes de systèmes de sécurité;
- s'assurer de la participation financière du promoteur.



Les projets de restauration doivent être amorcés au plus tard un an après l'annonce de l'aide financière et se terminer dans les 24 mois après le début des travaux.

Dans tous les cas, les projets subventionnés sont soumis à un processus de vérification interne pour s'assurer du respect des règles administratives et de la conformité des réclamations et du versement des subventions.

Chaque année, le Conseil, en collaboration avec les tables de concertation régionales, met à jour un plan triennal d'immobilisations comprenant

les demandes d'aide financière pour les trois prochaines années.

Au cours de la dernière année, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus financièrement par la mesure. L'action du Conseil a permis de restaurer plusieurs joyaux du patrimoine québécois, dont voici quelques exemples.

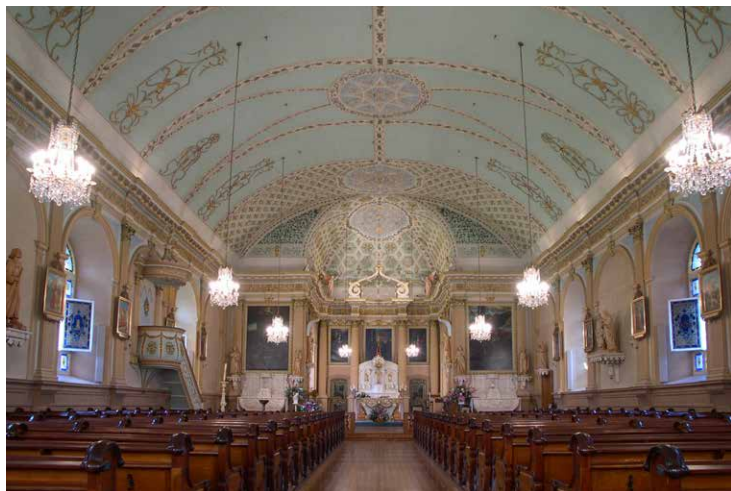
## ÉGLISE LA VISITATION DE LA BIENHEUREUSE-VIERGE-MARIE (MONTREAL)

### Restauration des finis intérieurs

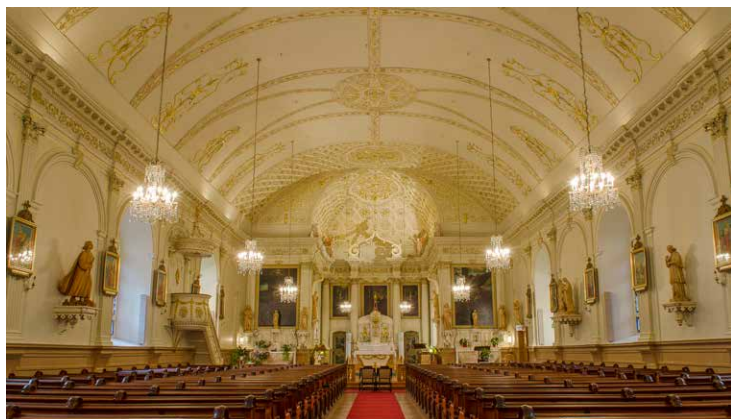
Les finis intérieurs de la voûte et des murs de la nef et du chœur de la plus ancienne église de Montréal ont fait l'objet de travaux de restauration dans le cadre du programme d'aide financière. L'initiative du projet a été prise par la paroissienne et marguillière Francine LeGrand. Observant qu'il était grand temps de redonner toute sa splendeur à ce joyau, elle entreprit à cette fin, il y a quatre ans, la mise en place d'une collecte de fonds. Parallèlement, un travail de recherche important s'est imposé dans le but de déterminer les interventions à préconiser pour une restauration respectueuse et réussie.

Au terme de sondages stratigraphiques au scalpel et d'une analyse de la documentation photographique et archivistique, sans oublier l'analyse d'échantillons en laboratoire, l'expertise du Centre de conservation du Québec a permis de documenter les finis et de mieux connaître l'histoire de l'évolution du décor intérieur de l'église.

Chacune des étapes de ce projet d'envergure a été suivie de près par le ministère de la Culture et des Communications, le Centre de conservation du Québec et l'architecte Richard de la Riva. L'entrepreneur André Domon a réalisé quant à lui un travail imposant dans les délais et le plan de financement établis.



Avant restauration



Après restauration

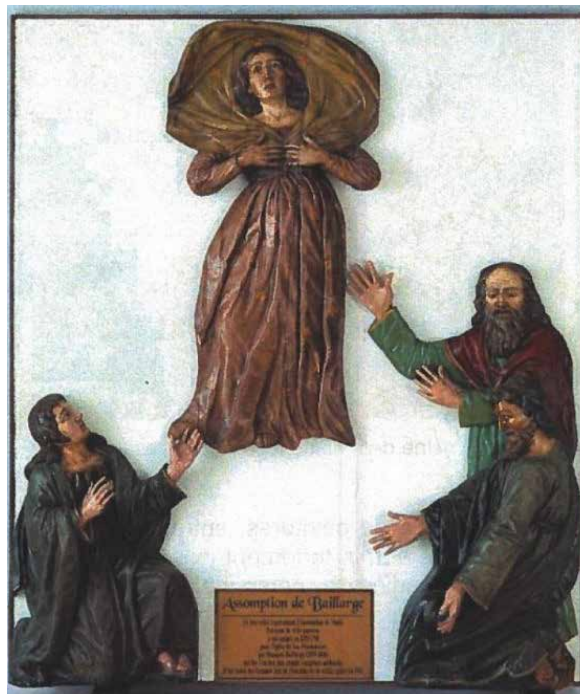
## ÉGLISE L'ASSOMPTION-DE-LA-SAINTE-VIERGE DES ÉBOULEMENTS (CAPITALE-NATIONALE)

### Restauration du relief *L'Assomption de la Vierge* de François Baillairgé

Le relief représentant la sainte patronne de l'église des Éboulements implorée par des naufragés est revenu dans le transept gauche de l'église, après une restauration qui a nécessité la collaboration des ateliers de peinture, de sculpture et d'ébénisterie du Centre de conservation du Québec. Ce projet de restauration s'inscrit dans le contexte où la fabrique souhaitait remettre en valeur cette œuvre de près de 225 ans, qui ne présente plus que les personnages d'origine.

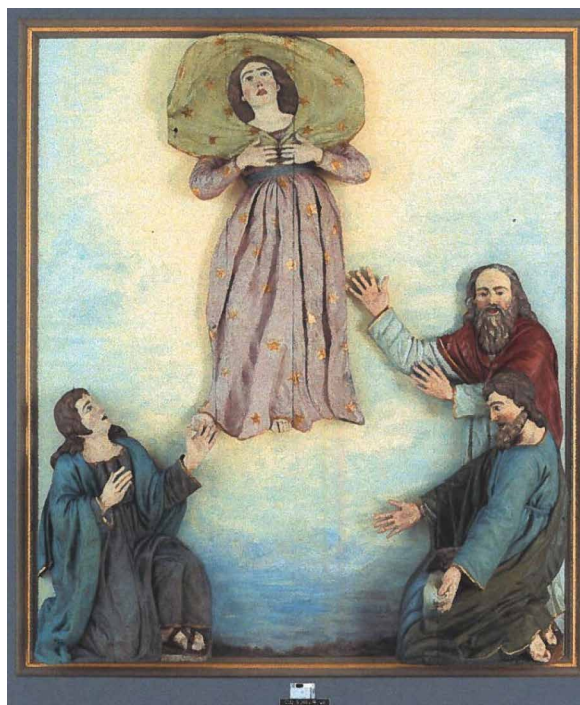
L'œuvre réalisée pour la première église de la paroisse en 1795 par François Baillairgé est déménagée en 1804 dans la deuxième église, puis endommagée lors de l'incendie du lieu de culte en 1931. Elle est relocalisée en pièces détachées (seuls les personnages ont été conservés) dans la troisième église, construite en 1932. Vers 1940 ou 1950, des mains sont refaites et, par la suite, les personnages sont présentés devant une toile peinte. En 1975, les personnages sont réassemblés sur un support de contreplaqué peint en gris aux dimensions établies par Baillairgé lui-même. L'œuvre est alors présentée dans le cadre de l'exposition rétrospective François Baillairgé et son œuvre au Musée national des beaux-arts du Québec

Peintre, sculpteur et architecte, François Baillairgé (1759-1830) occupe une place de choix dans l'histoire de l'art ancien du Québec, notamment avec ses dessins pour des décors intérieurs d'église. Quant à son père, Jean (1726-1805), et à son fils Thomas (1791-1859), ils ont aussi fortement marqué l'histoire de l'architecture au Québec.



Avant restauration

© Centre de conservation du Québec



Après restauration

© Centre de conservation du Québec

**PROGRAMME VISANT LA PROTECTION, LA TRANSMISSION ET LA MISE EN VALEUR  
DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX — PROJETS 2017-2018**

Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Bas-Saint-Laurent	Église Sainte-Cécile	Rimouski	133 473 \$	Restauration des entrées de la sacristie et de la nef.
Bas-Saint-Laurent	Église Little Metis Presbyterian Church	Métis-sur-Mer	92 244 \$	Restauration de la toiture en bardeaux de cèdre. Installation d'un système de détection incendie.
Bas-Saint-Laurent	Presbytère Saint-Patrice	Rivière-du-Loup	88 793 \$	Restauration des galeries et des entrées.
<b>Bas-Saint-Laurent</b>			<b>314 510 \$</b>	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Notre-Dame de Laterrière	Saguenay	156 400 \$	Restauration de la fenestration.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Saint-Raphaël	Saguenay	38 722 \$	Restauration du clocher. Installation d'un système de détection incendie.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Sainte-Famille	Saguenay	225 000 \$	Restauration de la toiture et du clocher.
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>			<b>420 122 \$</b>	
Capitale-Nationale	Église Saint-Jean	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	86 049 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Capitale-Nationale	Église Saint-François	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	131 516 \$	Restauration de la maçonnerie.
Capitale-Nationale	Église Saint-Jean-Baptiste	Québec	600 000 \$	Restauration des finis intérieurs et des gicleurs.
Capitale-Nationale	Église du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec	Québec	731 345 \$	Restauration de la toiture en cuivre.
Capitale-Nationale	Église Saint-Roch	Québec	189 539 \$	Restauration de maçonnerie et de la fenestration.
Capitale-Nationale	Église Saint-Sauveur	Québec	107 203 \$	Restauration du clocher.
Capitale-Nationale	Église Saint-Laurent	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	53 015 \$	Restauration de la toiture du passage couvert, des fenêtres et des portes.
<b>Capitale-Nationale</b>			<b>1 898 667 \$</b>	
Mauricie	Monastère des Ursulines	Trois-Rivières	136 000 \$	Restauration du dôme de la chapelle.
Mauricie	Église Notre-Dame-de-la-Présentation	Shawinigan-Sud	300 000 \$	Restauration de la toiture.
Mauricie	Église Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pérade	41 250 \$	Restauration du clocher nord et de la toiture.
Mauricie	Église Saint-Maurice	Saint-Maurice	273 750 \$	Reconstruction en sous-œuvre des fondations.
<b>Mauricie</b>			<b>751 000 \$</b>	
Estrie	Cathédrale Saint-Michel	Sherbrooke	75 000 \$	Restauration du parvis et des perrons latéraux.
Estrie	Église Plymouth Trinity United	Sherbrooke	51 000 \$	Restauration de la maçonnerie, des boiseries et du parvis.
Estrie	Archevêché de Sherbrooke	Sherbrooke	412 500 \$	Restauration de la toiture en ardoise.
Estrie	Église Church of the Advent	Sherbrooke	67 407 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois et de la fenestration.
Estrie	Couvent Mont Saint-Patrice	Richmond	180 000 \$	Restauration de la toiture.
<b>Estrie</b>			<b>785 907 \$</b>	
Montréal	Cathédrale Christ Church	Montréal	500 000 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Montréal	Église Saint-James United	Montréal	255 000 \$	Restauration de la maçonnerie. Ajout de gicleurs.
Montréal	Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours	Montréal	35 000 \$	Restauration des fondations du mur sud-ouest.
Montréal	Église La Visitation de la Bienheureuse-Vierge-Marie	Montréal	340 000 \$	Restauration des finis intérieurs.
Montréal	Basilique-Cathédrale Marie-Reine-du-Monde	Montréal	406 662 \$	Restauration du muret.
Montréal	Cathédrale Saint-George	Montréal	186 300 \$	Restauration de la structure de béton.
Montréal	Église Saint-James-the-Apostle	Montréal	93 750 \$	Installation d'un système de détection incendie.
Montréal	Église Saint-Jean-Berchmans	Montréal	150 000 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Église Saint-Esprit	Montréal	187 500 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montréal	Église Très-Saint-Nom-de-Jésus	Montréal	99 919 \$	Imperméabilisation des fondations.
Montréal	Église La Nativité-de-la-Sainte-Vierge	Montréal	150 000 \$	Restauration des portes.
Montréal	Église Sainte-Brigide-de-Kildare	Montréal	175 000 \$	Restauration de la toiture et des fondations.
<b>Montréal</b>			<b>2 579 131 \$</b>	
Outaouais	Église Notre-Dame-de-Bonsecours	Montebello	225 000 \$	Consolidation de la structure de la toiture.
Outaouais	Église Saint-Alphonse-de-Liguori	L'Isle-aux-Allumettes	178 185 \$	Restauration de la maçonnerie. Installation d'un système de détection incendie.
Outaouais	Église Saint-François-de-Sales	Gatineau	78 750 \$	Restauration de la fenestration.
<b>Outaouais</b>			<b>481 935 \$</b>	



Région administrative	Édifice	Municipalité	Subvention	Description des travaux
Abitibi-Témiscamingue	Cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila	Amos	255 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Abitibi-Témiscamingue	Église Saint-Urbain	Rémigny	96 572 \$	Restauration de la toiture et de la fenestration.
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>			<b>351 572 \$</b>	
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-Paul	Gaspé	187 000 \$	Restauration du revêtement extérieur et du clocher.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-Dominique	Chandler	127 500 \$	Restauration des fenêtres et des portes.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-Bonaventure	Bonaventure	75 000 \$	Restauration des portes.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-Joseph	Carleton-sur-Mer	22 500 \$	Restauration de la toiture du chemin couvert.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-Jean-l'Évangéliste	Nouvelle	176 250 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
<b>Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine</b>			<b>588 250 \$</b>	
Chaudière-Appalaches	Église La Sainte-Croix	Sainte-Croix	154 543 \$	Restauration de la maçonnerie des clochers.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Roch	Saint-Roch-des-Aulnaies	31 841 \$	Restauration de la maçonnerie.
Chaudière-Appalaches	Église Sainte-Perpétue	Sainte-Perpétue	328 711 \$	Restauration des portes, des fenêtres et du revêtement extérieur en bois.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	104 992 \$	Restauration de la maçonnerie.
<b>Chaudière-Appalaches</b>			<b>620 087 \$</b>	
Lanaudière	Église Saint-Sulpice	Saint-Sulpice	38 250 \$	Restauration de la fenestration.
Lanaudière	Église La Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie	Repentigny	361 250 \$	Restauration de la toiture.
<b>Lanaudière</b>			<b>399 500 \$</b>	
Laurentides	Église Sainte-Thérèse-d'Avila	Sainte-Thérèse	412 500 \$	Restauration de la maçonnerie, du clocher et de la fenestration.
Laurentides	Église Sainte-Anastasia	Lachute	168 750 \$	Restauration de la toiture.
<b>Laurentides</b>			<b>581 250 \$</b>	
Montérégie	Église Saint-George	Saint-Georges-de-Clarenceville	65 538 \$	Restauration de la fenestration.
Montérégie	Église Saint-Mathias	Saint-Mathias-sur-Richelieu	51 000 \$	Restauration du mur d'enceinte du cimetière.
Montérégie	Co-cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue	Longueuil	762 450 \$	Restauration des enduits de plâtre.
Montérégie	Église Saint-Lambert United	Saint-Lambert	99 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Montérégie	Église Saint-Denis	Saint-Denis-sur-Richelieu	86 250 \$	Restauration de la fenestration.
Montérégie	Église Sainte-Jeanne-de-Chantal	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	29 240 \$	Restauration du revêtement extérieur de la sacristie.
Montérégie	Église Russeltown United	Saint-Chrysostome	88 677 \$	Restauration du revêtement extérieur en bois et de la toiture.
Montérégie	Église Saint-Alexandre	Saint-Alexandre	314 711 \$	Restauration de la maçonnerie.
<b>Montérégie</b>			<b>1 496 866 \$</b>	
Centre-du-Québec	Cathédrale Saint-Jean-Baptiste	Nicolet	22 500 \$	Expertise de la toiture.
Centre-du-Québec	Église Saint-Christophe-d'Arthabaska	Victoriaville	71 400 \$	Restauration des toitures du clocher et des clochetons.
Centre-du-Québec	Église Sainte-Victoire	Victoriaville	66 743 \$	Restauration du clocher.
Centre-du-Québec	Église Saint-Patrice	Tingwick	93 750 \$	Restauration de la maçonnerie et du clocheton.
<b>Centre-du-Québec</b>			<b>254 393 \$</b>	
<b>Volet 1 - Immobilier</b>			<b>11 523 190 \$</b>	
Estrie	Église Sainte-Agnès	Lac-Mégantic	170 000 \$	Restauration de la verrière.
Montérégie	Église Saint-Denis	Saint-Denis-sur-Richelieu	10 560 \$	Restauration de la cloche Marguerite-Michel.
Montréal	Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes	Montréal	39 295 \$	Restauration des fresques murales de Napoléon Bourassa et des statues de saint Jean et de saint Michel.
Côte-Nord	Église Saint-Georges	Longue-Pointe-de-Mingan	4 910 \$	Restauration de pièces de mobilier liturgique.
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	Église Saint-Joseph	Carleton-sur-Mer	22 155 \$	Restauration de la statue de saint Joseph.
Montérégie	Chapelle du Monastère du Précieux-Sang	Saint-Hyacinthe	85 000 \$	Restauration de l'orgue Casavant, Opus 9.
Montréal	Église Immaculée-Conception	Montréal	144 890 \$	Restauration de l'orgue Beckerath.
<b>Volet 2 - Œuvres d'art et orgues</b>			<b>476 810 \$</b>	
<b>Total 2017-2018</b>			<b>12 000 000 \$</b>	



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
La Tour Deloitte  
1190, avenue des  
Canadiens-de-Montréal  
Bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7  
Canada

Tél. : 514-393-7115  
Télec. : 514-390-4116  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du  
Conseil du patrimoine religieux du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil du patrimoine religieux du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil du patrimoine religieux du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

Le 30 août 2018

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

## Conseil du patrimoine religieux du Québec

### État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018				2017
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>					
Aide financière – Volets I et II	500 000	—	13 154 604	—	13 654 604
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette)	736	—	5 132 965	—	5 133 701
Conférences	—	—	30 780	—	30 780
Contribution du Fonds du patrimoine religieux du Québec	5 000	—	—	—	5 000
Autres	25 588	—	—	—	25 588
	<b>531 324</b>	<b>—</b>	<b>18 318 349</b>	<b>—</b>	<b>18 849 673</b>
					17 518 111
<b>Charges</b>					
Aide financière – Volets I et II	—	—	13 154 604	—	13 154 604
Intérêts sur la dette	—	—	5 132 965	—	5 132 965
Conférences	—	—	27 913	—	27 913
Table de Montréal	—	15 145	—	—	15 145
Salaires – Administration	301 363	—	—	—	301 363
Honoraires	76 482	—	—	—	76 482
Frais de déplacement et de représentation	26 501	—	—	—	26 501
Loyer	29 044	—	—	—	29 044
Frais de bureau	21 597	—	—	—	21 597
Promotion	11 915	—	—	—	11 915
Imprimerie et photocopies	4 581	—	—	—	4 581
Assurances	5 821	—	—	—	5 821
Communications	6 033	—	—	—	6 033
Amortissement des immobilisations	—	—	—	2 946	2 946
Autres	107	—	—	—	107
	<b>483 444</b>	<b>15 145</b>	<b>18 315 482</b>	<b>2 946</b>	<b>18 817 017</b>
					17 502 214
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>47 880</b>	<b>(15 145)</b>	<b>2 867</b>	<b>(2 946)</b>	<b>32 656</b>
					15 897

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**Conseil du patrimoine religieux du Québec**  
**État de l'évolution des soldes de fonds**  
 Exercice terminé le 31 mars 2018

	<b>Fonds d'administration générale</b>	<b>Fonds exclusifs à l'île de Montréal</b>	<b>Fonds affectés</b>	<b>Fonds investis en immobilisations</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2016	80 301	89 798	—	11 952	182 051
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	34 126	(14 311)	27	(3 945)*	15 897
Virement interfonds	27	—	(27)	—	—
Acquisition d'immobilisations	(6 969)	—	—	6 969	—
<b>Solde au 31 mars 2017</b>	<b>107 485</b>	<b>75 487</b>	<b>—</b>	<b>14 976</b>	<b>197 948</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>47 880</b>	<b>(15 145)</b>	<b>2 867</b>	<b>(2 946)*</b>	<b>32 656</b>
Virement interfonds	<b>2 867</b>	<b>—</b>	<b>(2 867)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Solde au 31 mars 2018</b>	<b>158 232</b>	<b>60 342</b>	<b>—</b>	<b>12 030</b>	<b>230 604</b>

\* Représenté par l'amortissement des immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Conseil du patrimoine religieux du Québec**  
**État de la situation financière**  
 au 31 mars 2018

	2018					2017
	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds exclusifs à l'île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobili- sations	Total	Total
Notes	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>						
À court terme						
Encaisse	621 016	58 489	10 724 468	—	11 403 973	7 838 814
Intérêts à recevoir	—	—	1 278 889	—	1 278 889	1 256 241
Somme à recevoir du fonds d'administration générale	—	1 853*	—	—	—	—
Somme à recevoir des fonds affectés	338 629*	—	—	—	—	—
Créances	10 660	—	11 850 205	—	11 860 865	15 860 409
Tranche à court terme des subventions à recevoir	—	—	37 000 634	—	37 000 634	41 625 823
	970 305	60 342	60 854 196	—	61 544 361	66 581 287
Subventions à recevoir	—	—	126 289 396	—	126 289 396	120 870 816
Immobilisations	—	—	—	12 030	12 030	14 976
	970 305	60 342	187 143 592	12 030	187 845 787	187 467 079
<b>Passif</b>						
À court terme						
Créditeurs et charges à payer	55 247	—	—	—	55 247	51 131
Intérêts sur la dette	—	—	1 278 889	—	1 278 889	1 256 241
Somme à payer au fonds d'administration générale	—	—	338 629*	—	—	—
Somme à payer aux fonds exclusifs à l'île de Montréal	1 853*	—	—	—	—	—
Somme à payer au Fonds du patrimoine religieux du Québec	2 361	—	—	—	2 361	1 440
Aide financière reportée	752 612	—	17 157 283	—	17 909 895	19 490 570
Tranche à court terme de la dette	—	—	37 000 634	—	37 000 634	41 625 823
	812 073	—	55 775 435	—	56 247 026	62 425 205
Dette	—	—	126 289 396	—	126 289 396	120 870 816
Apports reportés	—	—	5 078 761	—	5 078 761	3 973 110
	812 073	—	187 143 592	—	187 615 183	187 269 131
<b>Soldes de fonds</b>						
Non grevés d'affectations	158 232	—	—	—	158 232	107 485
Grevés d'affectations d'origine interne	—	60 342	—	—	60 342	75 487
Investis en immobilisations	—	—	—	12 030	12 030	14 976
	158 232	60 342	—	12 030	230 604	197 948
	970 305	60 342	187 143 592	12 030	187 845 787	187 467 079

\* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**Conseil du patrimoine religieux du Québec**  
**État des flux de trésorerie**  
 Exercice terminé le 31 mars 2018

	<b>2018</b>	2017
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>32 656</b>	15 897
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	<b>2 946</b>	3 945
	<b>35 602</b>	19 842
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	<b>(22 648)</b>	88 396
Créances	<b>3 999 544</b>	2 001 503
Subventions à recevoir	<b>(16 000 000)</b>	(12 000 000)
Créditeurs et charges à payer	<b>4 116</b>	(9 418)
Intérêts sur la dette	<b>22 648</b>	(88 396)
Somme à payer au Fonds du patrimoine religieux du Québec	<b>921</b>	1 440
Aide financière reportée	<b>(1 580 675)</b>	(2 177 012)
Apports reportés	<b>1 105 651</b>	1 960 037
	<b>(12 434 841)</b>	(10 203 608)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	—	(6 969)
<b>Activités de financement</b>		
Encaissement de subventions	<b>15 206 609</b>	14 819 914
Augmentation de la dette	<b>16 000 000</b>	12 000 000
Remboursement de la dette	<b>(15 206 609)</b>	(14 819 914)
	<b>16 000 000</b>	12 000 000
Augmentation nette de l'encaisse	<b>3 565 159</b>	1 789 423
Encaisse au début	<b>7 838 814</b>	6 049 391
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>11 403 973</b>	7 838 814

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **1. Statuts et nature des activités**

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

## **2. Méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

### *Comptabilité par fonds*

Le Conseil présente ses informations financières par fonds et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

#### *i) Fonds d'administration générale*

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

#### *ii) Fonds exclusifs à l'île de Montréal*

Les fonds exclusifs à l'île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets sur l'île de Montréal.

#### *iii) Fonds affectés*

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère ») et de subventions d'autres organismes. L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil, le Ministère et les différents organismes.

#### *iv) Fonds investis en immobilisations*

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

### *Constatation des apports*

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans



## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Services rendus par les bénévoles*

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers, à l'exception de la somme à payer à une partie liée, sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## 3. Créances

	2018			2017
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Aide financière	—	11 850 205	11 850 205	15 850 205
Autres	10 660	—	10 660	10 204
	<b>10 660</b>	<b>11 850 205</b>	<b>11 860 865</b>	15 860 409

**Conseil du patrimoine religieux du Québec**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2018

**4. Subventions à recevoir**

Les subventions du Ministère, échéant entre avril 2018 et avril 2023 (entre mai 2017 et février 2022 au 31 mars 2017), portent intérêt à des taux variant de 2,57 % à 4,69 % (2,37 % à 3,93 % au 31 mars 2017).

Les versements en capital sont encaissables dans les délais suivants :

	\$
2019	37 000 634
2020	36 844 904
2021	30 872 300
2022	27 176 085
2023	29 608 380
2024	1 787 727

**5. Immobilisations**

	<b>2018</b>			2017
	<b>Coût</b>	<b>Amortis- sement cumulé</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	<b>42 628</b>	<b>35 948</b>	<b>6 680</b>	8 350
Matériel informatique	<b>60 530</b>	<b>55 180</b>	<b>5 350</b>	6 626
	<b>103 158</b>	<b>91 128</b>	<b>12 030</b>	14 976

**6. Aide financière reportée**

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	<b>2018</b>	2017
	\$	\$
Solde au début	<b>19 490 570</b>	21 667 582
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	<b>580 929</b>	522 229
Plus : montant inclus dans les créances	<b>11 500 000</b>	9 500 000
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	<b>(13 661 604)</b>	(12 199 241)
Solde à la fin	<b>17 909 895</b>	19 490 570

**Conseil du patrimoine religieux du Québec**  
**Notes complémentaires**  
31 mars 2018

**7. Dette**

	<b>2018</b>	2017
	\$	\$
Emprunts bancaires échus en 2017 et portant intérêt à des taux variant de 3,07 % à 3,37 %	—	20 308 329
Emprunts bancaires échéant en 2018 et portant intérêt à des taux variant de 3,03 % à 3,81 % (2,96 % à 3,81 % en 2017)	<b>19 931 146</b>	34 989 493
Emprunts bancaires échéant en 2019 et portant intérêt à des taux variant de 2,93 % à 3,31 % (2,93 % à 3,31 % en 2017)	<b>32 474 518</b>	35 964 863
Emprunts bancaires échéant en 2020 et portant intérêt à des taux variant de 2,57 % à 3,92 % (2,52 % à 3,92 % en 2017)	<b>25 163 477</b>	27 754 000
Emprunts bancaires échéant en 2021 et portant intérêt à des taux variant de 2,37 % à 3,87 % (2,37 % à 3,87 % en 2017)	<b>28 312 274</b>	30 676 189
Emprunts bancaires échéant en 2022 et portant intérêt à des taux variant de 2,55 % à 4,23 % (2,71 % à 3,93 % en 2017)	<b>40 535 632</b>	12 803 765
Emprunts bancaires échéant en 2023 et portant intérêt à des taux variant de 3,55 % à 4,69 %	<b>16 870 983</b>	—
	<b>163 290 030</b>	162 496 639
Tranche à court terme	<b>37 000 634</b>	41 625 823
	<b>126 289 396</b>	120 870 816

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, les titres et les intérêts du Conseil selon les termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

Les versements en capital de la dette pour les prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées
	\$	\$
2019	37 000 634	22 181 062
2020	36 844 904	24 606 366
2021	30 872 300	21 703 445
2022	27 176 085	21 288 908
2023	29 608 380	26 453 876
2024	1 787 727	1 639 801

**8. Apports reportés**

Les apports reportés représentent des sommes reçues par le Conseil devant être réservées, à la demande des créanciers, afin de couvrir toute perte éventuelle.

**9. Instruments financiers**

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

*Risque de taux d'intérêt*

Les subventions à recevoir et la dette portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

**10. Organisme contrôlé non consolidé**

Le Conseil contrôle le Fonds du patrimoine religieux du Québec (l'« Organisme »).  
Au 31 mars 2018, l'Organisme détient des actifs de 146 301 \$ (142 662 \$ au 31 mars 2017) et des actifs nets non affectés de 146 301 \$ (142 662 \$ au 31 mars 2017). Les produits de l'exercice terminé le 31 mars 2018 sont de 8 639 \$ (9 884 \$ en 2017) et les charges sont de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2017). Les charges correspondent aux contributions versées au Conseil.

Les transactions effectuées entre le Conseil et l'Organisme ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires aux états financiers. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.



RÉDACTION  
Jocelyn Groulx  
Johanne Picard

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE  
Église unie Saint-James  
© Mario Brodeur

RÉVISION LINGUISTIQUE  
Oculus Révision

RÉALISATION GRAPHIQUE  
Nancy Pomerleau, Siamois graphisme

Conseil du  
patrimoine  
religieux  
du Québec

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300  
Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone : 514 931-4701 • 1 866 580-4701  
Télécopieur : 514 931-4428

[conseil@patrimoine-religieux.qc.ca](mailto:conseil@patrimoine-religieux.qc.ca)  
[patrimoine-religieux.qc.ca](http://patrimoine-religieux.qc.ca)